



Page d'informations officielles (PIO) n° 1/2021 Février/mars 2021

Élections communales 2021 – 2^e tour – Inscriptions ouvertes !

Le **7 mars 2021**, les électrices et électeurs sont appelé-e-s à élire leurs **nouvelles autorités communales**.

Ces dernières semaines, vous avez reçu votre matériel de vote pour le 1^{er} tour, ainsi que la brochure de présentation des candidates et candidats. Comme vous avez pu le voir, **au moins 12 sièges resteront à pourvoir au Conseil communal lors du 2^e tour**. Les candidat-e-s intéressé-e-s auront donc de grandes chances d'être élu-e-s.

Engagez-vous pour notre Commune et portez-vous candidat-e-s au Conseil communal au 2^e tour !

Il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat-e au 1^{er} tour pour vous inscrire.

Vous vous questionnez sur ce qu'implique d'être conseillère ou conseiller communal-e ? Retrouvez toutes les informations nécessaires sur notre site Internet : www.cugy-vd.ch sous « *Elections communales 2021 - Informations à la population* ».

Les **inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes et ce jusqu'au 9 mars 2021 à 12h00**.

En plus des horaires habituels du guichet de l'Administration communale et afin de faciliter les inscriptions des candidat-e-s intéressé-e-s, le Greffe municipal sera en plus **exceptionnellement ouvert** :

- **Mardi 2 mars de 17h00 à 19h00 ;**
- **Lundi 8 mars de 13h00 à 17h00.**



**élections
communales
générales 2021**
Canton de Vaud



➔ **Plus d'informations sur ces élections : www.cugy-vd.ch**

➔ **Toutes les questions relatives à ce scrutin peuvent être adressées à : greffe@cugy-vd.ch**

Nous vous remercions par avance pour votre engagement citoyen !

Déchetterie de Praz-Faucon – Horaire d'été

Nous vous rappelons que la déchetterie passera à l'horaire d'été le **1^{er} mars 2021 et ce jusqu'au 30 novembre 2021**.

Horaire d'été (1 ^{er} mars au 30 novembre)						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi Non-stop
Matin	Fermé	Fermé	09h00 11h30	Fermé	09h00 11h30	08h00
Après-midi	Fermé	14h00 19h00	14h00 19h00	16h00 19h00	15h00 19h00	17h00



Impôt sur les chiens

Les propriétaires sont tenus d'annoncer à l'Administration communale, rue du Village 13, jusqu'au **20 avril 2021** :

1. les chiens achetés ou reçus en 2020 ;
2. les chiens nés en 2020 et restés en leur possession ;
3. les chiens morts, vendus ou donnés en 2020 ;
4. les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Les chiens déjà annoncés en 2020 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office.

Depuis 1999, il n'est plus obligatoire de vacciner les chiens contre la rage en Suisse. Toutefois, le vaccin est toujours obligatoire pour passer la frontière.

Nous vous rappelons que tout propriétaire d'un chien nouvellement acquis ou d'un chien nouveau-né doit l'identifier au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

Le Préposé au Contrôle des habitants se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions par mail à : population@cugy-vd.ch ou par téléphone au 021 731 22 44.

✂-----

Recensement des chiens au 1^{er} janvier 2021

(à compléter et à renvoyer avec une copie du carnet de votre nouveau chien)

Nom du propriétaire : Prénom :

Adresse : Téléphone :

Courriel : Mobile :

Depuis quand possédez-vous le(s) chien(s) :

1 :

2 :

3 :

1. **Race** : Né le : Sexe :

Robe : Nom :

2. **Race** : Né le : Sexe :

Robe : Nom :

3. **Race** : Né le : Sexe :

Robe : Nom :

Date :

Signature :